



Modalités d'organisation des enseignements et des examens

Année universitaire 2020-2021, second semestre

La situation sanitaire liée à la circulation du Coronavirus sur le territoire national doit nous conduire à maintenir notre vigilance. Les modalités d'organisation des enseignements et des examens du second semestre de l'année universitaire 2020-2021 ont été proposées par l'ensemble des responsables de département prenant en compte les avis des responsables de diplômes, des responsables administratifs et des délégués étudiants. Nos décisions sont prises avec bienveillance, dans l'intérêt des étudiants et dans le respect des exigences réglementaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'Innovation. Les dispositions retenues seront susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

1. Modalités d'enseignements

- Dans la continuité des décisions prises pour le premier semestre, les étudiants bénéficient d'un dispositif associant des enseignements en présentiel, en petits groupes, dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire, et des enseignements en ligne, synchrone et asynchrone, intégrant des activités pédagogiques variées.
- Le principe retenu pour le second semestre de l'année universitaire est celui de la co-modalité des enseignements pour les cours magistraux et les travaux dirigés, soit la gestion simultanée d'une classe physique et d'une classe virtuelle en ligne. Il s'agit d'un dispositif permettant la limitation du brassage des usagers, une transition pédagogique progressive, et le maintien du lien social entre les étudiants.
- Pour chaque niveau, Licence et Master, la promotion est divisée en deux cohortes rassemblant chacune la moitié des étudiants de la promotion. Sur une semaine donnée, une cohorte assiste aux enseignements en présentiel, une cohorte suit ces mêmes enseignements à distance, et inversement la semaine suivante.
- Nous devons avant tout assurer des cours dans de bonnes conditions pour tous et prendre en compte les difficultés logistiques auxquelles sont confrontés nos étudiants pour suivre la séquence de leurs enseignements dans la journée. La programmation des emplois du temps est faite en ce sens, les groupes sont établis pour combiner semaines et journées en distanciel et en présentiel.
- Les dispositifs de professionnalisation proposés par le service relation entreprise sont maintenus et dématérialisés.

2. Dérogations

- Les formations proposées intégralement en mode distanciel au premier semestre restent en distanciel sur le second semestre.
- Les enseignements de la première année du programme doctoral seront proposés à distance dès le 4 janvier, puis en présentiel à partir du 18 janvier (pour les enseignements de spécialité et compte tenu des effectifs).
- Les interventions des professionnels en première et deuxième année de Master peuvent être proposées en co-modalité ou en distanciel complet.
- Les enseignements de M2 en formation initiale peuvent être proposés en co-modalité ou en distanciel dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire.
- Compte tenu des spécificités des diplômes en formation continue et alternance, les enseignements pourront être proposés en co-modalité, en distanciel complet ou en présentiel complet dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire, notamment celles relatives aux capacités d'accueil des salles d'enseignement. La programmation des emplois du temps est pensée en journées complètes ou en demi-semaines du fait notamment de l'éloignement géographique de certains apprenants.

3. Examens

- Sur les niveaux L1, L2, L3 et M1, les examens se dérouleront du 29 mars au 7 mai 2021. Les épreuves d'examen se dérouleront en présentiel sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.
- En formation initiale, sur le niveau M2, les examens prévus sur les mois de janvier et février 2021 seront organisés en distanciel.
- En formation continue et alternance, les examens se dérouleront en mode présentiel dans le strict respect des conditions sanitaires. Si la taille des locaux ne permet pas de respecter ces règles sanitaires, les examens seront organisés en mode distanciel.

4. Tuteurs Licence

- Il est mis en place un dispositif de tutorat à destination des étudiants de licence. Il est proposé aux étudiants de licence un tuteur en charge de s'enquérir de leur situation et de les conseiller sur les services à solliciter ou les actions à mener en cas de difficultés. Les tuteurs, essentiellement recrutés parmi les étudiants inscrits en troisième année de licence, seront formés et opérationnels dès le 4 janvier pour accompagner prioritairement les étudiants de première et de seconde année de licence, mais également tout étudiant de niveau licence en difficulté. Ce dispositif est coordonné par un référent enseignant-chercheur en charge du suivi et du bilan de ce dispositif.

Hervé Penan

